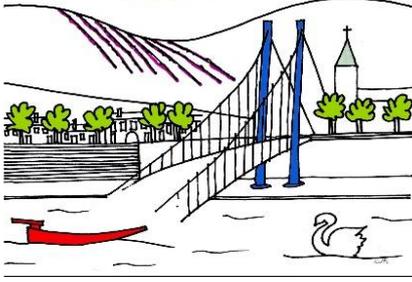


Penser Serrières autrement



**Monsieur le Maire
MAIRIE DE SERRIÈRES
15 AVENUE JEAN VERNET
07340 SERRIÈRES**

Serrières, le 30 septembre 2022.

Objet : Coût moyen annuel par élève scolarisé à l'école publique Marcel Tailland de Serrières.

Monsieur le Maire,

En mai 2021, Monsieur le préfet de l'Ardèche a envoyé aux maires des 205 communes ardéchoises dotées d'au moins une école publique un questionnaire afin de mettre à jour le coût moyen départemental par élève.

Après exploitation des données des soixante-quinze questionnaires qui lui ont été retournés, le coût moyen départemental par élève a été fixé pour l'année 2021/2022 à :

- 531 € pour les élèves des classes élémentaires
- 1 709 € pour les élèves des classes maternelles

De grandes disparités dans les coûts moyens par élève ont été constatées. En effet, il semble que la sélection des dépenses prises en compte varie sensiblement d'une commune à l'autre.

Ces moyennes départementales sont donc à prendre à titre indicatif.

Afin d'avoir une vision plus précise du budget consacré par la commune de Serrières pour le fonctionnement de l'école publique Marcel Tailland, nous vous demandons de nous communiquer **le coût annuel par élève des classes maternelles et des classes élémentaires pour les trois dernières années scolaires**, calculé conformément aux neuf items du questionnaire de l'enquête préfectorale (document joint). À noter que l'enquête préfectorale portait sur l'exercice 2019.

Clic !

Retour à l'article

Page 1/2

PENSER SERRIÈRES AUTREMENT

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 - N° W073007119

Siège Social : 179 quai Jules Roche – 07340 SERRIÈRES

Email : penser.serrieres.autrement@gmail.com – Blog : <https://psa07340.fr>

Dans l'attente de votre réponse et vous remerciant par avance,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération.

Le Président de l'Association « Penser Serrières Autrement »,
Jean-Claude Cicilien

Pièce jointe : questionnaire du coût de fonctionnement des classes des écoles maternelles ou élémentaires publiques.

